

II – La Technè des Anciens

Leçon 3

Être et avoir

1. *L'avoir est le propre de l'homme.* – Il est une catégorie spécifique aux humains. Aux autres animaux la nature a donné suffisamment pour la conservation de la vie, comme des cornes pour se défendre, un cuir épais et velu pour se couvrir, des sabots ou des choses du même type pour marcher sans se blesser. Aussi, quand on dit que tels animaux ont des armes ou un pelage ou des chaussures, d'une certaine manière cela n'est pas signifié à partir de quelque chose d'extrinsèque, mais en renvoyant à certaines de leurs parties. On fait ainsi référence au prédicament « Substance » : c'est comme lorsque l'on dit que l'homme a des mains ou des pieds. Mais de telles choses ne pouvaient être données par la nature à l'homme, car elles ne convenaient pas à la subtilité de sa complexion, et aussi en raison de la multiformité des œuvres qui conviennent à l'homme en tant qu'il est doué de raison, lesquelles ne pouvaient être accordées par la nature à travers des instruments trop déterminés. Mais à la place de tels instruments l'homme possède la raison [et des mains], grâce auxquelles il peut produire tout ce qui est intrinsèque aux autres animaux. Ainsi quand on dit que l'homme a des armes ou des vêtements ou des chaussures, on le dit à partir de quelque chose d'extrinsèque [...] De là ce prédicament spécifique qu'on appelle Avoir (*Habitus*).

Thomas d'Aquin, *In Phys. III*, l. V.

2. *L'usage comme vérité de l'avoir.* – Socrate : Une flûte pour qui sait en jouer convenablement est un bien ; mais pour qui ne sait pas, elle ne vaut pas plus que d'inutiles cailloux. — Critobule : Oui, à moins qu'il ne la vende. [...] — Mais si on la vendait pour un objet dont on ne sait pas bien user, même vendue elle n'est pas un bien. — Tu as l'air de dire, Socrate, que l'argent non plus n'est pas un bien pour qui ne sait pas en bien user.

Xénophon, *Économique*, I, 11-12.

3. *Qui possède et qui est possédé ?* – Ce ne sont pas eux qui possèdent leurs richesses mais leurs richesses qui les possèdent, eux. Quiconque en effet n'utilise pas de son patrimoine comme d'une possession et ne sait pas distribuer largement au pauvre est le méprisable esclave de ses biens au lieu d'en être le maître.

Saint Ambroise, *Naboth le Pauvre*, chap. XV.

4. *La surabondance de l'avoir comme vol de l'avoir du nécessaire.* – Les biens que certains possèdent en surabondance sont dus, de droit naturel, à la subsistance des pauvres ; ce qui fait dire à saint Ambroise dans les *Décrets* : « C'est le pain des affamés que tu détiens ; c'est le vêtement de ceux qui sont nus que tu serres dans ta garde-robe ; ton argent, c'est le rachat et la délivrance des miséreux, et tu l'enfouis en terre.

Thomas d'Aquin, *Sum. Th.*, IIa-IIæ, qu. 66, art. 7.